



INSCRIPTION FLEPP 2022/2023



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription.
- Bulletin d'adhésion UFOLEP (fourni lors des permanences si nécessaire).
- Règlement (adhésion + cotisation(s) due(s) pour l'(es) activité(s)).
- Certificat médical de moins de 3 mois pour les activités sportives des nouveaux adhérents.
- Questionnaire de santé-sport attestant une réponse par la négative pour les renouvellements de licence. Ceci concerne uniquement les anciens adhérents ayant déjà fournis un certificat médical valable les 3 dernières années.

Dates de permanences des inscriptions

- 29 juin de 14h à 19h salle J.Jaurès
- 2 juillet de 9h à 12h salle J.Jaurès
- 29 et 31 août 15h à 19h salle J.Jaurès
- 3 septembre 9h à 12h salle J.Jaurès et de 14h à 18h au Forum des associations à l'affiche

Conditions d'inscription

- Aucune inscription ne sera enregistrée si le dossier est incomplet.
- Aucune inscription ne sera prise pendant les cours.

Conditions de participation aux séances

Une séance d'essai est possible par activité durant le mois de Septembre.

INFORMATIONS ET RAPPELS

Tarifications

- Adhésion:
 - * Adultes : 30€ Pérignatois / 35€ Non pérignatois.
 - * Adultes sans emploi
 - * Etudiants
 - * Ados nés avant 2007
 - * Enfants: 15€ Pérignatois / 20€ Non pérignatois.
- Cotisation en fonction de l'(les) activité (s) choisie (s).

NB: A partir de 2 activités une réduction de 10% sera appliquée sur le montant total des cotisations (hors aquagym).
Les modes de paiement acceptés sont espèce/chèque ou Pass'sport

Dates à retenir

12 Septembre - semaine 37- Démarrage des activités.

Rappels

- Les sections n'ouvriront que si le nombre d'inscrits est suffisant.
- Chaque activité se déroule sur 30 séances selon le calendrier scolaire (hors vacances et jours fériés)
- Le Flepp décline toutes responsabilités en dehors des horaires des séances.
- Pour la sécurité de votre enfant, vérifier la présence de l'animateur avant de le laisser à son activité.

Principes du FLEPP

Le FLEPP permet à tous l'accès à plus de 25 activités .
L'adhésion donne le droit d'entrée dans l'association.
La cotisation annuelle aux activités permet de payer les différents intervenants et de mutualiser les achats du matériel nécessaire.